



Le SNES-FSU a été reçu par la DGESCO ce lundi 5 novembre sur les projets de programmes de seconde et première de français, langues et cultures de l'antiquité (option et spécialité LCA) et spécialité « humanités, littérature, philosophie » (HLP). Étaient aussi présents les représentants SNALC, SE-UNSA et SGEN-CFDT. Le compte-rendu ci-dessous concerne les LCA.

Pour les LCA, programme d'option facultative et programme de spécialité, Fabrice Poli, Inspecteur général a exposé la façon dont le GEPP avait travaillé.

Les trois années de LCA sont construites autour de thématiques annuelles, communes à l'option et à la spécialité : Qu'est-ce que l'Homme ? L'Homme et la cité, qu'est-ce que vivre en société ? L'Homme et le monde.

L'objectif de ces programmes est de réaffirmer des points fondamentaux :

- L'étude des LCA repose avant tout sur la confrontation du monde ancien et du monde moderne, on n'étudie plus l'antiquité pour elle-même.
- Le cours de LCA doit permettre de répondre aux grandes questions qu'un élève d'aujourd'hui peut se poser.
- La volonté de mettre en avant l'apprentissage de la langue sous peine que nos disciplines ne se « folklorisent ».
- La volonté de dédramatiser la traduction, qui fait peur aux élèves.

Chaque année, un objet d'étude ayant pour thématique centrale la Méditerranée est proposé. En option facultative, il sera nécessaire de traiter 3 des 4 objets d'étude proposés. Seul l'objet d'étude Méditerranée sera obligatoire. Ce principe permet de respecter la liberté pédagogique des professeurs, l'objet d'étude Méditerranée offrant lui-même une large palette de possibilités de problématiques.

Le port-folio repose sur le principe de la confrontation, désormais au cœur de l'enseignement de nos disciplines et permet aux élèves de faire des choix en fonction de leurs goûts. Le professeur donnera une base de références culturelles et ce sera à l'élève de s'en saisir, selon ce qui l'intéressera.

L'enseignement de la langue a été pensé de façon non coercitive ; en fonction du groupe classe il sera possible de redistribuer certaines notions sur les années suivantes. Par ailleurs l'enseignement en ECLA serait plus complexe à mettre en œuvre si le programme de langue était très prescriptif.

Pour la spécialité, la dimension littéraire est plus affirmée (*dixit* M. Poli) et le sera plus encore dans le programme de terminale. Le GEPP a réfléchi à l'épreuve d'examen pour les élèves qui abandonneraient la spécialité en fin de 1ère. L'objectif est qu'elle ne soit ni trop facile (risque de trop d'abandon en fin de 1ère) ni trop compliquée (risque que les élèves de 2nde ne s'engagent pas). Beaucoup de questions se posent sur l'épreuve de terminale dans la mesure où le format actuel n'est plus du tout adapté, délaissé par les élèves, en particulier en grec. Il faut donc inventer un format différent.

Pour le SNES-FSU, les entrées thématiques de ces programmes sont tout à fait intéressantes et nous nous réjouissons de voir la dimension interdisciplinaire des LCA pleinement reconnue. Nous nous inquiétons toutefois de la multiplicité de perspectives à mettre en œuvre dans un horaire contraint.

D'autres points posent problème. Il y a une forme d'instrumentalisation des LCA à travers l'injonction de traiter des questions d'actualité brûlante qui relèveraient plutôt de l'EMC concernant les religions, les questions de genre, les fake news, etc. S'il est possible de faire à l'occasion des rapprochements avec l'actualité, les professeurs de Lettres classiques n'ont pas de formation pour que cela devienne des points de programme à traiter. Or, pour M. Poli, nous nous devons de montrer le continuum historique entre le monde ancien et le monde contemporain.

Il nous paraît aussi que ce texte comporte une dimension prescriptive renforcée pour ce qui concerne l'évaluation et en particulier le port-folio qui devrait, selon nous rester la pratique pédagogique de ceux qui le souhaitent, sans être imposé à tous.

Nous nous questionnons également sur la dérive possible vers une discipline qui se réduirait à des « fiches » : confrontation de grands textes, étude de mots-concepts, de grands personnages, de grands moments de l'histoire... La réponse à cette interrogation est assez vague, M. Poli ne retenant que le point de la frise chronologique qui permettra, selon lui, d'éviter des incongruités de la part des élèves. Pour finir, le flou autour de l'activité de traduction nous préoccupe. Alors que les programmes de collège disent explicitement qu'un élève doit savoir traduire en autonomie de courts extraits authentiques de latin et des phrases simples de grec, à la fin du cycle 4, ces programmes de lycée, dont le préambule est commun avec celui de la spécialité, ne clarifient jamais les attendus en la matière. Ainsi, le port-folio pourrait tout à fait être réalisé par un élève qui ne connaîtrait ni latin, ni grec, à partir de textes en traduction et d'éléments culturels, y compris en spécialité. Tout cela nous fait craindre la possibilité que cet enseignement ne puisse être dispensé par des professeurs titulaires de la certification complémentaire et pas nécessairement par des professeurs de Lettres classiques. Cette inquiétude est renforcée par l'absence de différenciation entre les attentes de la spécialité et celle de l'option facultative.

Le SNES-FSU est entendu sur ces points et il nous est garanti que le programme sera bien mis en œuvre par des professeurs de Lettres classiques dont le déficit ne concerne pas les lycées. De même les demandes de clarification des attendus en matière de traduction et de différenciation plus forte entre les objectifs de l'option et ceux de la spécialité seront prises en compte.

Nous nous interrogeons aussi sur la possibilité offerte par les programmes de travailler en ECLA (Enseignement conjoint de langues anciennes, latin – grec) avec un horaire spécifique alors que cette disposition ne figure dans aucun texte. Par ailleurs, comment les élèves effectuant tout leur cursus en ECLA pourront-ils à l'issue de la Terminale envisager de passer une épreuve de latin ou de grec alors qu'au vu du programme d'étude de la langue il semble difficile d'imaginer qu'ils auront tout balayé au point d'être prêt indifféremment à passer latin ou grec ? Il nous est répondu que certaines académies offrent actuellement un horaire spécifique pour l'enseignement conjoint et qu'il fallait laisser la possibilité que cela perdure. Il ne semble pas complètement inenvisageable qu'une épreuve spécifique soit conçue pour les élèves qui auraient étudié dans ces conditions.

Enfin, nous interrogeons M. Poli sur le choix de confier l'intégralité de l'horaire de cette spécialité à des professeurs de Lettres classiques alors qu'une interdisciplinarité avec l'Histoire-Géographie ou la Philosophie aurait pu être stimulante. Six heures de latin ou six heures de grec, avec un seul professeur, c'est beaucoup pour un élève, même de terminale, et cela pourrait manquer d'attractivité. M. Poli nous répond qu'il fait pleinement confiance aux professeurs pour faire la preuve à plein de la variété de ces programmes et que, de ce fait, il ne s'agira pas réellement pour les élèves de faire 6h de latin ou de grec.

A l'issue de l'audience, le DGESCO tire les conclusions de la rencontre multilatérale : le programme est plutôt satisfaisant et il y aura une clarification sur les attentes en traduction. Les objectifs de la spécialité seront davantage distingués de ceux de l'option facultative.

Pour donner votre point de vue sur ces programmes, renseignez la consultation du SNES-FSU : <http://www.snes.edu/Enquetes/index.php/977153?lang=fr>

Consultation du ministère :

https://ppe.orion.education.fr/pole_ppe/itw/answer/s/tvg3oye6xi/k/LZnn8Yi